



Note d'information relative à l'offre de parts B de la coopérative Incredible Company SCRL

Le présent document a été établi par Incredible Company

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 3 janvier 2019.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<p>Incredible Company lève des capitaux afin de développer son activité d'Incredible Oasis. Le business modèle de cette activité est rentable à partir d'un certain nombre d'utilisateurs par Oasis, afin de couvrir les frais fixes inhérents à la vie de ce lieu. Ce nombre varie entre 900 et 1 100 employés, si l'on ne compte que les revenus liés à l'abonnement Oasis payé par les entreprises pour leurs employés.</p> <p>L'Oasis se situe à l'extérieur, la météo peut donc constituer un risque. Cependant, l'équipe a construit une structure légère qui permet d'accueillir les groupes quand il pleut. Les activités de l'Oasis peuvent également être organisées dans les locaux de plusieurs partenaires situés à proximité, en cas de grosses intempéries.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :</p>	<p>Incredible Company bénéficie du soutien de la SOWECSOM, via son outil Brasero, pour atteindre le capital nécessaire à financer le développement de l'activité jusqu'en 2021, intégrant le développement de 4 oasis. Pour réaliser ce plan, nous avons besoin de 260 000 euros, dont 130 000 euros proviennent de nouveaux coopérateurs et 130 000 euros de la Sowecsom (qui via le Brasero double nos fonds récoltés). Le mécanisme Brasero présente un risque : si nous récoltons moins que les 130 000 euros prévus, l'intervention de la Sowecsom s'en trouvera diminuée d'autant. Nous avons donc également prévu un scénario plus pessimiste, dans le cas où nous ne réussissons pas à atteindre les 130 000 euros. L'objectif financier de ce second plan est de lever 70 000 euros. Ce second plan a également été validé par le Sowecsom qui acceptera de doubler ce montant. Avec ces 140 000 euros récoltés, Incredible Company ne pourra pas ouvrir 4 oasis d'ici 2021 mais pourra développer et pérenniser son oasis actuel.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - gouvernance :</p>	<p>L'équipe est actuellement structurée autour de Vincent Vandoorne qui coordonne le projet. Nicolas Petit-Barreau s'occupe de la gestion opérationnelle de l'oasis et des autres activités, avec l'aide de Anne Colla (coordination) et Nathalie Delneste (administration et commercial) depuis février 2019. Les formations sont assurées par un réseau de plus de 150 animateurs.</p> <p>Vincent et Nicolas jouent actuellement un rôle important dans le développement du projet et leur remplacement pourrait représenter une difficulté. Cependant, leurs rôles pourront être repris par les cercles de travail constitués de membre de l'assemblée générale et les nouveaux collaborateurs du projet, en cas de besoin.</p>

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Avenue Jean-Etienne Lenoir 8 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative à Responsabilité Limitée avec agrément du Conseil National de la Coopération
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0674.642.225
1.4 Site internet	www.incrediblecompany.bio
2. Activités de l'émetteur	La société a pour finalité de créer du lien entre employés, organisations d'un côté et acteurs de la transition (agriculteurs, maraîchers...) de l'autre, via diverses activités (team building, oasis, etc.).
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Vincent Vandoorne, co-fondateur et administrateur délégué.
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Pas d'opérations spécifiques.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Vincent Vandoorne (administrateur délégué), François Honhon (administrateur), Nicolas Dierckx de Casterlé (administrateur), Anne Colla (Administratrice).
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Vincent Vandoorne, CEO.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Vincent Vandoorne (administrateur délégué)
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Le mandat d'administrateur est exécuté à titre gratuit.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et	Vincent Vandoorne est à la fois administrateur et CEO de l'entreprise.

5, ou avec d'autres parties liées.	
9. Identité du commissaire aux comptes.	Aucun.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Voir annexe de la présente note Ces comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2. Fonds de roulement net.	Les fonds de roulement net sont largement suffisant par rapport aux obligations à court terme de Incredible Company. D'après notre plan financier, le BFR atteint 25 000 euros en 2021.
3.1 Capitaux propres.	A la date du 5 février 2019, les capitaux propres de l'entreprise sont de 72 250 euros.
3.2 Endettement.	Nul.
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Septembre 2021.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Dès aujourd'hui.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Aucun.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	250 euros
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	250 euros
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	5 000 000 euros
2. Prix total des instruments de placement offerts.	5 000 000 euros sur base annuelle
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	27 mars 2019
3.2 Date de clôture de l'offre.	31 décembre 2019
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	27 mars 2019
4. Droit de vote attaché aux parts.	<p>1 personne égale 1 voix (article 25 des statuts).</p> <p>Toutes les décisions de l'assemblée générale, en ce compris l'admission des associés et l'élection des administrateurs, doivent être prises à la majorité simple ou à la majorité qualifiée si celle-ci est requise par la loi ou les présents statuts, parmi les voix de l'ensemble des coopérateurs (garants, partenaires, institutions clientes et sympathisants) ainsi qu'à la majorité simple ou à la majorité qualifiée si celle-ci est requise par la loi ou les présents statuts, parmi les voix des coopérateurs garants (propriétaires de parts sociales de la catégorie A) (article 24 des statuts).</p>
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	<p>L'article 16 des statuts précise que le conseil d'administration est composé de personnes physiques ou morales, coopérateurs ou non, nommées par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de neuf au plus. La catégorie A de coopérateur doit en outre être représentée au Conseil d'administration par un administrateur minimum.</p>

6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription	En cas de sursouscription par rapport à la limite des 5.000.000 euros annuels, les derniers entrants seront remboursés de la totalité de leurs souscriptions, jusqu'à ce que cette limite soit respectée.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	<p>Nous utiliserons les montants recueillis pour développer l'oasis de Louvain-La-Neuve, en complétant l'équipe actuelle, mais également pour développer d'autres oasis, notamment à Bruxelles.</p> <p>D'ici fin 2019, l'équipe d'Incredible Company sera composée de 4 personnes afin de développer l'oasis de Louvain-La-Neuve ainsi que démarrer l'oasis de Bruxelles. Quelques investissements sont également prévus en 2019, notamment au niveau du site web et la construction d'une structure solide sur l'oasis pour accueillir des groupes par toutes les conditions météo.</p>
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Le besoin de financement est de l'ordre de 260 000 euros. La coopérative doit lever 130 000 euros auprès de nouveaux coopérateurs et la SOWECSOM, via l'outil BRASERO, double le montant levé. En décembre 2018, la coopérative a déjà levé 72 250 euros via une offre publique de placement.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	La SOWECSOM, via son outil de financement BRASERO, a d'ores et déjà accepté de doubler l'ensemble des fonds levés par la coopérative depuis le 27 novembre 2018.
4. Pour plus d'information veuillez consulter le plan financier disponible ici : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1_r1meV-tCU2XKH_wbpO1mlR5Kkl019iM-xA3RVQzCfw/edit#gid=1443400666	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Parts B (capital variable) de la SCRL Incredible Company.
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros.
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts B de la coopérative.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	250 euros.
2.4 Valeur comptable de la part au 31 décembre 2017	28,76 euros.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui.
2.6 Plus-value	Les éventuelles plus-values ne sont pas limitées ni interdites par nos statuts.
3. Modalités de remboursement.	<p>Tout coopérateur qui souhaite retirer ses parts, en tout ou en partie, en informe le Conseil d'Administration. Les retraits des parts de coopérateurs de catégorie A doivent faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'Administration. Les retraits de parts de coopérateurs des autres catégories se font sans condition.</p> <p>Par ailleurs, l'article 12 des statuts précise que « Un associé ne peut démissionner de la société ou demander le retrait partiel de ses parts qu'après trois ans d'investissement.</p> <p>Toutefois, cette démission ou ce retrait de parts peut être refusé par le conseil d'administration si cette démission ou ce retrait de parts a pour effet de réduire le capital à un montant inférieur à sa part fixe, de réduire le nombre des coopérateurs à moins de trois, de provoquer la liquidation de la société, ou de mettre gravement son fonctionnement en péril.</p> <p>Le droit de démissionner ou de retirer une partie des parts ne peut être exercé que dans les six premiers mois de l'année sociale (article 367 du Code des Sociétés).</p> <p>Les associés n'ont pas le droit de retirer les montants qu'ils ont libérés.</p>

4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang : le capital est remboursé après l'ensemble des créanciers. .
5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Les parts sont cessibles à des tiers pour autant qu'ils fassent partie des catégories que les statuts déterminent et s'ils remplissent les conditions requises par la loi ou les statuts pour être associé; en ce cas, l'agrément de l'Assemblée générale est requis.
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	Non applicable.
7. Politique de dividende	Limités à 6% de la valeur nominale des parts, selon l'agrément CNC.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Le paiement des dividendes se fera après l'Assemblée Générale des coopérateurs.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2019, exercice d'impôts 2020, le montant de l'exonération s'élève à 800€. Voir l'avis relatif à l'indexation automatique en matière d'impôts sur les revenus.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à « <i>Vincent Vandoorne</i> : vincent@incrediblecompany.bio . » Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

20	01/08/2018	BE 0674.642.225	11	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18424.00541	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **Incredible Company**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Avenue Jean-Etienne Lenoir N°: 8 Boîte:

Code postal: 1348 Commune: Louvain-la-Neuve

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Nivelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0674.642.225

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 19-04-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 19-05-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 19-04-2017 au 31-12-2017

Exercice précédent du - au -

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 2.2, A 6.1.1, A 6.2, A 6.3, A 6.4, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.8, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 9, A 10, A 11

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

SOLUTIONS

BE 0887.177.242
RUE DU CULOT 24

BELGIQUE

YELLOW EVENTS

BE 0879.510.777
RUE HENRI MICHAUX 10

BELGIQUE

HONHON François Bernard Marc Ghislain

RUE DES HEROS 39

BELGIQUE

DELNESTE Nathalie Brigitte Christian Marie

RUE DE DINANT 47

BELGIQUE

LEBRUN Pierre-Emmanuel

RUE HENRI MICHAUX 10

BELGIQUE

VANDOORNE Vincent Yves Dominique

CHEMIN DES TOURTERELLES 2

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	475	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	375	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	375	
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	100	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	4.515	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.912	
Créances commerciales		40	1.774	
Autres créances		41	138	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.603	
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.990	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>1.047</u>	
Capital		10	9.100	
Capital souscrit		100	9.100	
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-8.053	
		(+)/(-)		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>3.943</u>	
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	3.943	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.943	
Fournisseurs		440/4	3.943	
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.990	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.534	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	8.980	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	125	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	436	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-8.007	
Produits financiers	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	46	
Charges financières récurrentes		65	46	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-8.053	
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-8.053	
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-8.053	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-8.053	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-8.053	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-8.053	
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	500	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	500	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	125	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	125	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>375</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	100	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8385		
Autres mutations	(+)(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	100	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	<u>100</u>	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Nombre de droits de vote attachés à des titres	Nombre de droits de vote non liés à des titres	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100		0,5	0,3 ETP		ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101		500	500 T		T
Frais de personnel	102			T		T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105			
110			
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134			
132			
133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205		1	0,5
Sorties Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305		1	0,5

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	